



Coirier No 2

Un Procès verbal d'adjudication  
de Fonds en détail, reçu à Nuits en l'Etude Par M<sup>r</sup>  
Jean Baptiste Félix Coirier, Notaire à la résidence de  
Nuits, département de la Côte d'Or, le Vingt  
Neuf décembre mil huit Cent Cinquante, et en présence  
de témoins, au bas duquel est cette mention.

Enregistré à Nuits le Six Janvier mil huit Cent  
Cinquante un, folio 3. L. E. 7 Reçu pour la vente à  
Renaudot trente trois francs, décime, décime trois francs  
trente centimes. Signé Clement.

Il a été extrait ce qui suit.

Siens Girod, propriétaire demeurant à Corboin  
et Catherine Galland sa femme, qu'il autorise à cet effet.

Ont Vendu et adjugé aux enchères.

Au S<sup>r</sup> François Renaudot Bergeret, propriétaire  
demeurant à Vesne, présent à l'adjudication, qu'il a accepté  
(art. 1). Une Pièce de Vigne située sur le territoire  
de Vesne, lieu dit aux Maisières hautes, de la Contenance  
de huit ares cinquante six Centiares, joignant de Nord  
M<sup>r</sup> Dubaut, de Midi M<sup>r</sup> Chanut, de Levant et de  
Couchant de Chemin.

Moyennant la Somme de Six Cents francs

Origine de la Propriété.

Cette pièce de terre était un propre audit Sieur